



PRÉAVIS

Numéro : 03/2022

ÉMANANT DE :	Comité de direction
DATE	12 mai 2022
OBJET :	Rétributions du Conseil intercommunal pour la législature 2021 - 2026
DESTINATAIRE(S) :	Conseil Intercommunal
POUR INFO :	---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 29 al. 1 de la Loi sur les communes et 23 let a) du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux, les membres du Conseil intercommunal ont droit, chaque année, à des indemnités (ci-après définies).

A cet effet, la somme de CHF 8'000.-- a été inscrite au budget 2022 sous chiffre 600.3003. Dit budget a été adopté par le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux en date du 16 septembre 2021.

Sur proposition du Bureau du Conseil intercommunal, le Comité de direction fixe les indemnités de ses membres, du Président et du Secrétaire.

	2016-2021	2021-2026
Président / séance	Fr. 100.--	Fr. 100.--
Président Commissions / séance	Fr. 70.--	Fr. 70.--
Membres / séance	Fr. 40.--	Fr. 40.--
Secrétaire /séance	Fr. 200.--	Fr. 200.--
Secrétaire – forfait annuel	Fr. 1'500.--	Fr. 1'500.--

Si une Commission doit siéger dans la journée, empêchant le membre de travailler, le tarif horaire de Fr.50.—sera appliqué.

Une amende de Fr.20.—sera retenue pour chaque membre non excusé aux séances ou à une commission et sera déduite lors du prochain paiement des jetons de présence.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

1. vu le préavis No 04/2022 du Comité de direction du 12 mai 2022, sur les rétributions du Conseil intercommunal,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

de fixer les indemnités et vacations des membres et du bureau du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026, selon le tableau présenté ci-dessus.

Ainsi adopté en séance du 22 septembre 2022